

Viande halal : continuons le combat !

Je reconnais avoir été un peu long dans mon dernier article.

<http://ripostelaique.com/viande-halal-ne-comptons-que-sur-nous-memes-pour-nous-proteger-dun-risque-sanitaire-majeur.html>

Je voulais tout à la fois dénoncer les responsables de cette « halalisation » de nos assiettes à l'insu de notre plein gré, en montrer les danger, expliquer pourquoi il ne faut rien attendre de nos autruches politiques, et proposer une résistance citoyenne à la porté de tous.

Et le plus important c'est finalement ce quatrième objectif ! Un lecteur l'a bien compris, qui nous fait lui aussi quelques propositions :

« Les initiatives « citoyennes » en réalité civiques, individuelles vont se perdre.

1/ Il faut arrêter de manger de la viande de mouton et de bœuf non identifiée « garantie non halal ». Eh oui, c'est un sacrifice, mais contrairement à vous, le catholique de Tradition que je suis, de toutes façons, jeûne pendant le Carême (pas comme les Musulmans qui se goinfrent la nuit) et encore plus pendant la Semaine Sainte. Je peux vous assurer que c'est excellent pour la santé.

2/ Le dimanche, jour de rupture du jeûne pour nous, manger du porc ou du canard ou autre volaille tuée à la ferme. Et puis restent le poisson, les fruits de mer... on a le choix.

3/ Mais surtout le dire à son (ses) boucher(s), gentiment. « Vous n'affichez pas; je n'achète pas ». Et le faire savoir; Pourquoi? parce que chaque boucher est un porte-voix: il en fera part à ses instances professionnelles et multipliera par

100 ou plus l'effet, devant son inquiétude de voir les clients fuir.

Même chose pour les restaurateurs qui eux répercuteront, mais dans une moindre mesure puisque vous mangerez autre chose.

C'est un sacrifice, car quoi de meilleur qu'un bon gigot d'agneau pour Pâques?

Mais c'est à ce prix que l'on se défendra contre des mœurs qui ont 2.000 ans de retard.

bien cordialement,

je n'ose vous souhaiter de joyeuses Pâques ;-)) »

Ce lecteur nous dit de dire à nos bouchers : « *Vous n'affichez pas, je n'achète pas* ». J'allais dans ce sens en proposant à tout à chacun de prendre à parti son boucher ou le gérant de sa supérette, avec la fameuse liste des « abattoirs ni halal ni casher » que je vous ai fournie :

[abattoirs-ni-halal-ni-casher.pdf](#)

Expérience vécue, ces quatre pages sont peu pratiques à consulter dans les boutiques. En outre, seuls nous intéressent les codes des abattoirs puisqu'ils se retrouvent sur les barquettes ou les étals. Ils sont de la forme « FR 99.999.999 CE ». « FR » comme France, et ça nous arrange bien parce que nous consommons français et que nous n'avons pas de listes d'abattoirs rituels à l'étranger. « CE » comme certification européenne. Aucun intérêt non plus.

Donc seuls les chiffres nous intéressent (les deux premiers correspondant au département), et pour vous donner un format plus pratique pour vos sacs à main et plus discret lors de vos interventions en magasins, j'ai regroupé les codes (débarrassés du « FR » et du « CE » sur une page A4, et en double pour que puissiez la découper en deux pour en faire double usage (conjointes, amis, etc.). Sans compter les

imprimantes et photocopieuses que vous allez faire chauffer :

codes-abattoirs-français-ni-halal-ni-casher

Dans mon article, je vous avais fait part d'un internaute qui avait pris l'initiative de vérifier auprès de deux magasins marseillais. Idem pour moi auprès d'un Carrefour Market. Mais cela ne suffit pas : il faut donner publicité et suite à ces visites. C'est pourquoi, dûment muni de ma liste, j'ai enquêté dans un magasin Carnivor près de chez moi et je vous livre ici ce que j'ai écrit à la direction du groupe. Et évidemment, je vous invite à en faire de même auprès de vos supermarchés, supérettes et bouchers... et à nous tenir compte des réponses obtenues.

Roger Heurtebise

—

**Monsieur le Directeur
magasins Carnivor**

Maison de la boucherie
Quartier Lagoubran
83200 TOULON

Marseille, le 2 avril 2012

Objet : Réclamation pour atteinte à la liberté de conscience, tromperie sur la marchandise, vente forcée et mise en danger de la vie d'autrui.

Copie : qualite@carnivor.fr ; contact@oaba.fr ;
juridique@fondationbrigittebardot.fr ;

Monsieur le Directeur

Fidèle consommateur (ou ancien fidèle pour le moment) de votre chaîne de magasins Carnivor qui allie la qualité de la viande à un prix raisonnable, j'ai tout de même été interloqué

par les récents débats sur la viande halal et casher, qui ont révélé que :

- 51% des animaux étaient abattus en France selon ce rite, pour moins de 7% de demandes spécifiques de consommateurs musulmans ou juifs et de leurs filières religieuses ;
- Selon l'OABA (Organisme d'abattage des bêtes en abattoir), la grande majorité des abattoirs français font maintenant du « tout halal », revendant ainsi des animaux ou morceaux d'animaux « halal » dans le circuit normal et sans aucune information du consommateur.

L'OABA a diffusé une liste de 128 abattoirs « ni halal ni casher » que je joins à ce courrier. Fort de cette liste comportant les codes des abattoirs, je me suis rendu dans l'un de vos magasins Carnivor, situé 90 rue du Rouet dans le 8ème arrondissement de Lyon.

J'ai vérifié l'intégralité des lots de bœufs et de veau en barquettes. Tous portaient comme numéro d'abattoir le **FE 01.053.030 CE**, qui n'est pas dans la liste « ni halal ni casher » diffusée par l'OABA.

En outre, aucune de ces barquettes dont j'ai examiné les étiquettes ne comportait la moindre indication du mode d'abattage, qu'il soit avec ou sans étourdissement, égorgement à vif, rituel religieux, etc. J'ai en prévenue une caissière et une employée, qui est allée en parler à son supérieur hiérarchique qui ne m'a pas reçu. L'employée m'a simplement remis un formulaire de réclamation qui évidemment ne correspondait pas à ma demande puisqu'il ne concernait que les victimes d'intoxication alimentaire... Curieuse manière de traiter ma demande, vous en conviendrez !

Aussi vous rappellerai-je les multiples atteintes à la personne dont vous vous rendriez responsables si vous ne pouvez me garantir que vos lots de viande FE 13.097.003 CE ne sont « ni halal ni casher » :

1. Atteinte à la laïcité. En particulier en obligeant tout le monde à contribuer à la taxe halal finançant le culte musulman, et à l'insu de la grande majorité des consommateurs qui plus est !

2. Atteinte à la liberté de conscience. En effet, il est légitime que l'ensemble des non-musulmans refusent de participer indirectement à un culte qui leur est étranger. Que diraient les musulmans si on les forçait (sans leur dire) à ne manger que du pain béni au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit ? Nous n'avons pas à m'obliger à mon insu à cautionner un culte sanguinaire, cruel et archaïque à une divinité arabe du 7ème siècle.

3. Souffrance animale. Elle est constatable par tout un chacun dans le fameux reportage de France 2, comme dans des dizaines de vidéos en ligne sur le net plus atroces les unes que les autres. Rappelons que la loi française oblige à l'étourdissement préalable, et on ne voit pas au nom de quoi on ferait des exceptions religieuses et pourquoi vous vous en feriez complices. Ou alors pourquoi pas « tolérer » tout autant la polygamie, la répudiation et autres joyeusetés religieuses, et même le sacrifice d'enfants de je ne sais plus quelle vieille imbécillité hindouiste ?

4. Tromperie sur la marchandise et vente liée. En effet on subordonne le financement du culte musulman à l'achat de viande sans en avertir le consommateur et sans qu'il ait le choix, d'autant plus qu'on lui cache sciemment cette vente liée pourtant interdite selon l'article L122-1 du Code de la consommation.

5. Et enfin, et c'est certainement le plus grave : risque sanitaire majeur. Comme le montre le reportage de France 2 mais aussi un autre de France 5. Depuis plusieurs années et malgré le silence des autorités qui le savaient, on a établi que l'abattage halal favorise la contamination de la viande par la bactérie Escherichia-coli responsable de plus d'une

centaine de morts d'enfants en France par an ! Sans compter toutes les victimes obligées de vivre avec un handicap ou d'être dialysés à vie.

Cette affaire est donc trop grave pour que les professionnels comme vous, attachés aux besoins et à la santé des consommateurs, s'en lavent les mains. C'est pourquoi je vous invite, Monsieur le Directeur, à m'assurer personnellement que toutes vos viandes non estampillées « halal » ont été préalablement étourdies, n'ont fait l'objet ni d'un égorgement (sans ligature de l'œsophage), ni d'un rite ou sacrifice religieux même en paroles, ni d'une dîme à un culte quelconque.

A défaut d'une réponse claire de votre part et sous réserve de vérification, je n'achèterai plus de viande dans vos magasins (hormis bien entendu du porc) et je ferai connaître votre refus d'informer le consommateur que je suis, pour que mes amis prennent leurs dispositions et ne subissent pas les mêmes déboires que moi.

Mais si par contre vous décidez de faire, comme l'on déjà fait certains de vos collègues, un affichage clair et courageux de la viande « ni halal ni casher » qu'on pourra trouver dans vos magasins, si vous prenez ce risque qui vous engagera devant la Direction de la concurrence et des prix, alors ce sera une opération gagnant-gagnant pour tout le monde : pour vous comme pour vos consommateurs.

Pour vous parce que vous aurez fait preuve de courage et que vous attirerez la très grande majorité de Français qui refusent le halal et le casher (qu'on leur vend à leur insu) comme le montrent toutes les enquêtes d'opinion, et pour eux, ces consommateurs, qui en auront fini avec une tromperie sur la marchandise qui n'a que trop duré, et qui met de plus en danger leurs enfants qui adorent les steaks hachés.

En vous remerciant pour votre réponse que j'espère

constructive, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur,
en mes salutations distinguées.

Roger Heurtebise